



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Refus de transport sanitaire en ruralité

Question écrite n° 10754

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés de conventionnement des transports sanitaires en ruralité. Dans sa circonscription de l'Aube, la situation d'un patient n'ayant plus la possibilité de conduire a été présentée à Mme la députée. Habitant pourtant à deux kilomètres d'un kinésithérapeute, cet habitant a été contraint de renoncer à se faire soigner puisqu'aucun transport sanitaire conventionné n'a accepté de l'y conduire, puisque le trajet était trop court pour envisager une quelconque rentabilité, malgré le remboursement possible. Le manque de transport adapté pour les trajets domicile-praticien bloque ainsi le soin d'habitants ruraux dont les soins sont nécessaires pour améliorer le quotidien. Cette situation préjudiciable pour les patients devrait pourtant être prise en compte dans les études portées par les agences régionales de santé, en charge du financement des transports sanitaires et de leurs conventionnements. Ainsi, elle lui demande s'il avait envisagé la possibilité d'un refus par le transporteur d'une prise en charge de transport dans sa gestion de la santé en ruralité.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10754

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7198

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)